

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE CASSIS

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de CASSIS s'est assemblé à l'Oustau Calendal, sous la présidence de Madame Danielle MILON, Maire.

**N°44**

Date de Publication
<b>- 2 JUIL. 2021</b>
Date de Transmission au Contrôle de Légalité
<b>- 2 JUIL. 2021</b>
Date de la convocation
<b>22 juin 2021</b>

**Présents :**

Mmes FIGARELLA, GOBET, HATEMIAN-SOLARI, LABI-MALAKIAN, LAFAYSSSE, LOVERA, MATEO, PADOVANI FAURE-BRAC, SAGAUT, VEILEX.

MM. BARRAL, BOYER, BURZIO, CHAIX, DE CANEVA, DENONFOUX, FAVIER, FIGAROLI, MACHERAS DE MONTILLET, MAS-FRAISSINET, MORTELETTE, REYMOND.

**Pouvoirs :**

Mme BRUNET à M. FAVIER

Mme HERVE GENOVESI à Mme VEILEX

Mme VAUTRIN à Mme MATEO

M. DE SOUSA à M. MORTELETTE

M. JULLIEN-FIORI à M. MACHERAS DE MONTILLET

**Absent :**

M. CHAUSSIDIÈRE

Madame Chloé GOBET a été élue secrétaire

**Objet : Approbation de la convention à conclure avec l'association « Nocturnes littéraires » pour l'organisation d'une manifestation.**

A la demande de Madame le Maire, Madame HATEMIAN expose à ses collègues que l'association « Nocturnes littéraires » a été créée en mars 2000. Pierre Defendini, directeur littéraire de manifestations culturelles et chroniqueur littéraire s'occupe de l'organisation générale et de l'animation de ces opérations.

Cette association organise, avec le soutien du conseil départemental des Bouches du Rhône, une tournée estivale. Une nocturne littéraire est programmée le 5 août à Cassis, quai Calendal.

Cette manifestation propose au public un plateau d'une trentaine d'écrivains comprenant des auteurs de littérature actuelle, nationaux et régionaux, auteurs de best-sellers, de « polars », ainsi que des auteurs d'ouvrages jeunesse et B.D. qui rencontreront le public au cours de séances de signatures de leurs ouvrages.

Le coût de cette manifestation s'élève à 3 500 €.

**Considérant** le concept unique et original qui permet de rapprocher les écrivains du public, de rencontrer les habitants et les vacanciers dans les stations estivales, les lieux d'été,

**Considérant** l'intérêt de cette manifestation pour la commune, tant pour le rayonnement culturel que le dynamisme qui y est associé,

Le rapporteur propose au conseil municipal d'approuver la convention ci-jointe à conclure avec l'association « nocturnes littéraires » et d'autoriser Madame le Maire à la signer.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide d'adopter à **l'unanimité** la proposition du rapporteur.

Ainsi fait et délibéré, le 29 juin 2021.

Le Maire,  
Danielle MILON

